



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.09.2016 Bulletin 2016/39

(51) Int Cl.:
B68C 1/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16161948.1**

(22) Date de dépôt: **23.03.2016**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Tacante**
75018 Paris (FR)

(72) Inventeur: **CARCAILLET, Morgane**
75018 Paris (FR)

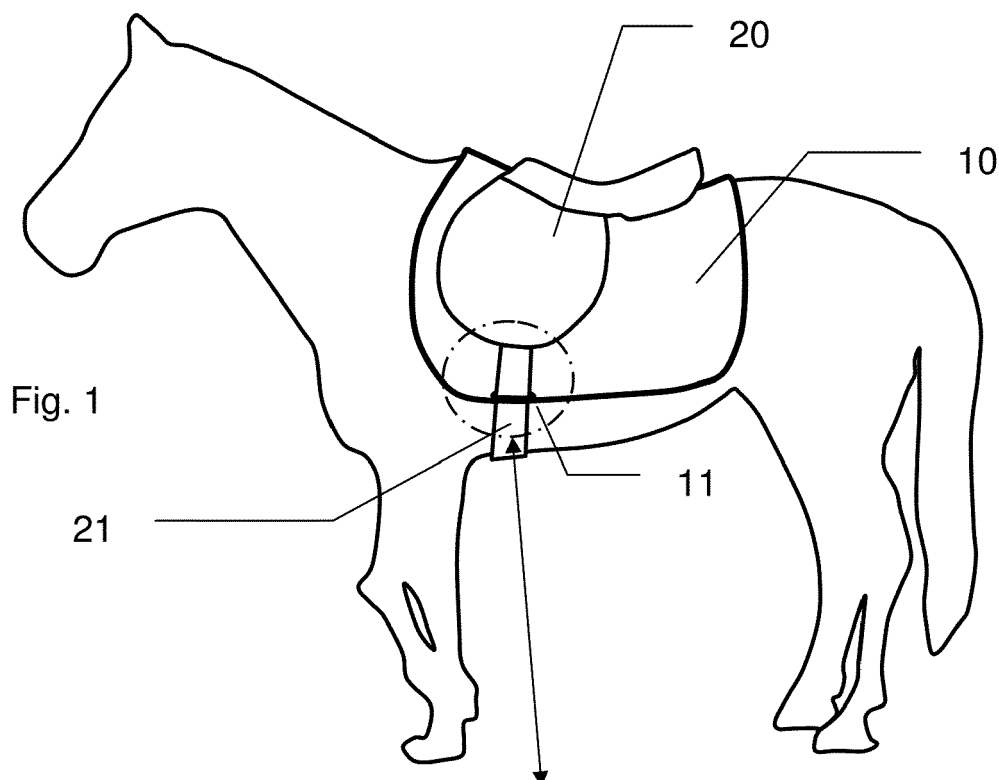
(74) Mandataire: **Poindron, Cyrille et al**
Novagraaf International SA
Chemin de l'Echo 3
1213 Onex (CH)

(30) Priorité: **26.03.2015 FR 1552554**

(54) **TAPIS DE SELLE**

(57) Tapis de selle (10) agencé pour être placé entre le dos d'un animal et une selle (20) qui comprend une sangle ventrale (21) agencée pour attacher la selle sur le dos de l'animal, le tapis de selle comprenant des moyens de solidarisation agencés pour solidariser le ta-

pis de selle avec la selle, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation comprennent au moins une fente (11) agencée pour faire passer la sangle ventrale d'une face de contact du tapis avec la selle vers une autre face de contact du tapis avec l'animal.



Description

[0001] La présente invention concerne de manière générale un tapis de selle agencé pour être placé entre une selle et le dos d'un animal, tel qu'un cheval par exemple.

[0002] Les fonctions d'un tapis de selle sont notamment d'amortir le contact entre la selle et le dos de l'animal, limiter les effets de la transpiration et notamment de son accumulation (écume) qui peut faire glisser la selle sur le dos de l'animal. De plus, l'accumulation de la transpiration peut conduire à des problèmes de peau chez le cheval : champignon, irritation. En effet avec la « macération » le poil et la peau de l'animal se trouvent fragilisés.

[0003] On comprend donc que le tapis de selle sert à maintenir la selle en place tout en limitant les frottements entre la selle et la peau de l'animal et qui peuvent créer des blessures

[0004] Enfin, un tapis de selle améliore l'hygiène puisqu'il est lavable et ainsi empêche la prolifération de bactéries dues à la transpiration.

[0005] Il est connu d'attacher ou solidariser le tapis de selle avec la selle, via la sangle ventrale et/ou les contre sanglons de la selle, sur le dos de l'animal pour le rendre solidaire de la selle. Une telle solidarisation selle/tapis de selle, a pour objectif d'éviter les frottements sur le dos de l'animal (qui peuvent engendrer usure et/ou dépilation de la peau de l'animal), d'éviter que le tapis ne glisse vers l'arrière et sorte de dessous la selle et enfin améliorer la fixation de la selle en limitant l'impact glissant que peut avoir la sudation au contact direct du cuir de la selle. En d'autres termes, une telle solidarisation a pour but de limiter les mouvements relatifs entre le tapis de selle et la selle.

[0006] Afin de réaliser cette fonction de solidarisation entre le tapis de selle et la selle, il est connu, comme le montre le document US7219486B1, de coudre des passants sur le tapis de selle pour faire passer la sangle ventrale entre le passant et le tapis de selle. Cette solution présente plusieurs problèmes. Tout d'abord, le passant peut se déchirer facilement. Cela arrive notamment lorsque l'on re-sangle l'animal (avant de monter), on tire alors souvent vers soi la sangle, ce qui peut provoquer la déchirure du passant. Le tapis de selle peut se déchirer au niveau du passant, car la zone des coutures d'accroche est relativement petite. De plus, passer la sangle dans le passant n'est pas pratique quand on selle l'animal car on tire alors le passant avec la main, ce qui limite souvent la largeur de l'ouverture disponible dans le passant. Enfin, le passant fait relief, justement à un endroit où s'appuie la jambe du cavalier. De fait, cette dernière frotte ce qui peut être inconfortable et va fragiliser le passant (déchirure). Il est à noter que plus le passant sera renforcé, plus il sera épais et donc gênant pour le confort d'utilisation du tapis de selle.

[0007] Un but de la présente invention est de répondre aux inconvénients des documents de l'art antérieur mentionnés ci-dessus et en particulier, tout d'abord, de pro-

poser un tapis de selle confortable pour le cavalier et l'animal, tout en proposant une solution efficace et robuste pour le solidariser avec la selle.

[0008] Pour cela un premier aspect de l'invention concerne un tapis de selle agencé pour être placé entre le dos d'un animal et une selle qui comprend une sangle ventrale agencée pour attacher la selle sur le dos de l'animal. Le tapis de selle comprend des moyens de solidarisation agencés pour solidariser le tapis de selle avec la selle, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation comprennent au moins une fente agencée pour faire passer la sangle ventrale d'une face de contact du tapis avec la selle vers une autre face de contact du tapis avec l'animal. L'invention propose d'effectuer la solidarisation du tapis de selle avec la selle en faisant passer la sangle ventrale de la selle au travers d'une fente réalisée dans le tapis. Une telle fente supprime la surépaisseur d'un passant conventionnel car elle n'ajoute pas d'épaisseur à celle du tapis, ce qui améliore le confort de l'animal et du cavalier. De plus, une telle fente est plus robuste qu'un simple passant, car c'est toute l'épaisseur du tapis de selle qui résiste aux sollicitations de la sangle ventrale sur le tapis de selle. En d'autres termes, la fente selon l'invention est plus résistante qu'un passant car elle sera de la même épaisseur que le tapis de selle, mais sans surépaisseur (un passant est superposé au tapis de selle). La fente est définie entre deux bords qui sont le tapis de selle lui-même ou au moins dans le même plan ou alignés au corps du tapis de selle.

[0009] Avantageusement, ladite au moins une fente est disposée en périphérie du tapis de selle. Une telle disposition permet de faciliter la mise en place de la sangle au travers de la fente, car dans le cas d'implantation basse des contre sanglons (selle mono-quartier par exemple) ceux-ci tombent naturellement dans la fente et il est très facile de sangler sous l'ouverture de la fente. Dans le cas de contre sanglons courts (selle à doubles quartiers par exemple), le passage de la sangle dans l'ouverture de la fente est facilité du fait de la rotondité du corps du cheval. En effet avant de sangler, le tapis est décollé du corps du cheval, le tapis tombe droit et l'ouverture de la fente est donc béante et facilement accessible pour y passer la sangle. Enfin, la fente disposée en périphérie pourra servir de poignée de transport pour l'utilisateur.

[0010] Avantageusement, ladite au moins une fente est agencée entre une zone de couverture du tapis de selle et la périphérie du tapis de selle. En d'autres termes, ladite au moins une fente qui comprend deux bords, possède un bord qui jouxte la zone de couverture ou matelassée du tapis de selle, et possède un autre bord qui fait partie du pourtour du tapis de selle.

[0011] Avantageusement, ladite au moins une fente comprend un bord qui comprend au moins une bande de matière cousue de part et d'autre de la fente sur au moins une portion de la périphérie du tapis de selle. Autrement dit, la bande de matière forme un des bords de ladite au moins une fente et court ensuite le long du

pourtour du tapis de selle. Cela solidarise ou ancre efficacement la fente avec le reste du tapis de selle.

[0012] Avantageusement, ladite au moins une bande de matière comprend un ruban (tel qu'un ruban gros-grain ou une tresse) cousu de part et d'autre de la fente. Un tel ruban ou pièce de tissu ou tresse est très robuste. Un ruban gros-grain est un ruban sans lisière, dont la chaîne est en soie ou en rayonne (c'est-à-dire en fibre continue) et la trame en coton, et qui présente des côtes verticales plus ou moins grosses.

[0013] Avantageusement, ladite au moins une bande de matière est élastique. Cette mise en oeuvre permet de limiter les plis et rattraper un espace éventuel entre la sangle ventrale et le bord externe de la fente.

[0014] Avantageusement, le tapis de selle comprend un ourlet périphérique, dans lequel la bande de matière (le ruban gros-grain ou la tresse), est encapsulé dans l'ourlet périphérique.

[0015] Avantageusement, ladite au moins une bande de matière présente une épaisseur inférieure à l'épaisseur du tapis de selle. On comprend que la fente ne présente aucune surépaisseur par rapport au reste du tapis de selle.

[0016] Avantageusement, ladite au moins une fente est constituée par un oeillet formé par une bande de matière cousue sur elle-même.

[0017] Avantageusement, une partie de l'oeillet forme une partie de la périphérie du tapis de selle.

[0018] Avantageusement, le tapis de selle comprend deux parties latérales agencées chacune pour recouvrir un flanc de l'animal, dans lequel les moyens de solidification comprennent une fente agencée sur chaque partie latérale.

[0019] Avantageusement, ladite au moins une fente est agencée pour être positionnée à l'aplomb d'un point le plus reculé d'une découpe du tapis au niveau du garrot de l'animal. Cet agencement permet de positionner correctement le tapis de selle par rapport à la selle.

[0020] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description détaillée qui suit de deux modes de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples nullement limitatifs et illustrés par les dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue générale d'un cheval sellé et portant un tapis de selle selon l'invention, entre son dos et la selle ;
- la figure 2 représente un détail de la figure 1, au niveau de la sangle ventrale de la selle ;
- la figure 3 représente le détail de la figure 2, sans la selle ni la sangle ventrale ;
- la figure 4 représente la figure 3 selon une première mise en oeuvre de réalisation de l'invention ;

- la figure 5 représente la figure 3 selon une deuxième mise en oeuvre de l'invention.

[0021] La figure 1 représente une vue générale d'un cheval sellé avec un tapis de selle 10 selon l'invention intercalé entre son dos et la selle 20 qu'il porte. Afin de faire tenir selle 20 sur le dos du cheval, la selle 20 comprend une sangle ventrale 21 qui passe sous le ventre du cheval et entoure ce dernier pour former une boucle formée par la sangle ventrale 21 et la selle 20 que le cavalier peut ajuster et serrer à l'aide de contres sangles, non représentés.

[0022] Afin de garantir un minimum de frottements sur la peau du cheval et une bonne fixation de la selle sur le dos du cheval et le maintient en place du tapis de selle, il faut solidariser le tapis de selle 10 avec la selle 20. A cet effet, la sangle ventrale 21 passe dans deux fentes 11 du tapis de selle 10, situées de chaque côté du tapis de selle 10, une seule fente 11 est donc visible sur la figure 1.

[0023] La figure 2 représente en détail le passage de la sangle ventrale 21 dans la fente 11, pour passer de la face du tapis de selle 10 en contact avec la selle 20 vers la face du tapis de selle 10 en contact avec la peau du cheval. En d'autres termes, la fente 11 permet de faire passer la sangle ventrale 21 de la face extérieure ou supérieure du tapis de selle 10 vers la peau du cheval.

[0024] La sangle ventrale 21 est donc entourée par la fente 11, ce qui empêche le tapis de selle 10 de coulisser vers l'avant ou l'arrière du cheval.

[0025] La figure 3 représente le tapis de selle 10 à l'endroit de la fente 11. Cette dernière est positionnée en périphérie du tapis de selle 10, si bien qu'un des bords de la fente 11 fait partie du pourtour du tapis de selle 10. En particulier, si un ourlet 13 ou passant recouvre la périphérie du tapis de selle 10, alors le bord de la fente 11 qui en périphérie est en continuité avec cet ourlet 13 ou passant. Cela permet de renforcer la solidité de la fente 11.

[0026] La figure 4 représente un premier mode de réalisation du tapis de selle 10 au niveau de la fente 11. Il est prévu d'ajouter une tresse 12 (ou un ruban tel qu'un ruban gros grain ou encore une pièce de tissu) qui forme le bord de la fente 11 qui est en périphérie du tapis de selle 10. Avantageusement, cette tresse 12 s'étend le long de la fente 11, mais également au-delà de la fente 11, de part et d'autre de cette dernière, en périphérie du tapis de selle 10, et sur une longueur au moins égale à la moitié de la longueur L de la fente 11. La tresse 12 court donc le long du tapis de selle 10 et est cousue le long de la périphérie, si bien que la résistance de la fente 11 est améliorée.

[0027] On peut également prévoir de recouvrir ou encapsuler la tresse 12 dans l'ourlet 13 ou le passant mentionné ci-dessus.

[0028] La figure 5 représente une variante de réalisation du tapis de selle 10 au niveau de la fente 11, avec cette dernière qui est réalisée par un oeillet (une bande

de tissu, de tresse ou de ruban gros-grain cousue sur elle-même), ensuite partiellement cousu en périphérie du tapis de selle 10, qui peut être échancré ou évidé à cet endroit pour obtenir ensuite une ligne périphérique continue, sans surépaisseur.

[0029] Par ailleurs, un tapis selon la présente invention peut être constitué d'une couche inférieure à base de polyester de masse surfacique supérieure ou égale à 150g/m² et destinée à être en contact avec la peau du cheval, pour transférer rapidement de l'humidité vers le garnissage du tapis.

[0030] Le garnissage peut quant à lui être composé de tricot polyester de masse surfacique supérieure ou égale à 310g/m² et/ou de ouate de masse surfacique supérieure ou égale à 150g/m².

[0031] Enfin, la couche supérieure du tapis peut être réalisée en polyester de masse surfacique supérieure ou égale à 150g/m².

[0032] On peut également envisager d'utiliser du coton pour les couches extérieures, avec de la ouate pour le rembourrage.

[0033] Enfin, on peut prévoir d'une manière générale que la longueur des fentes 11 est avantageusement comprise entre 15 et 20 centimètres.

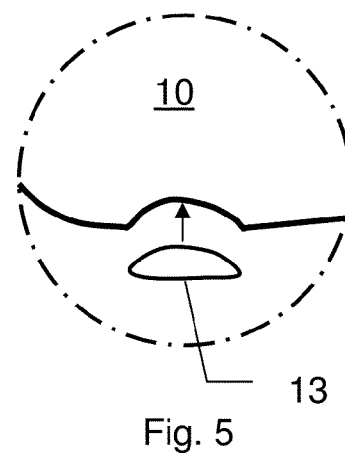
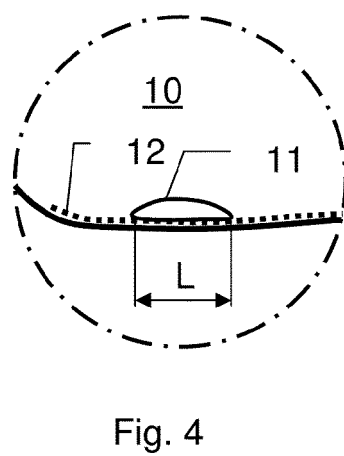
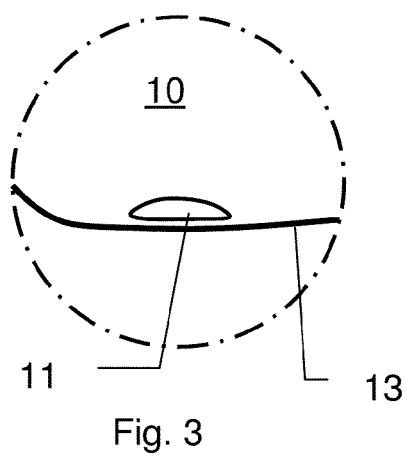
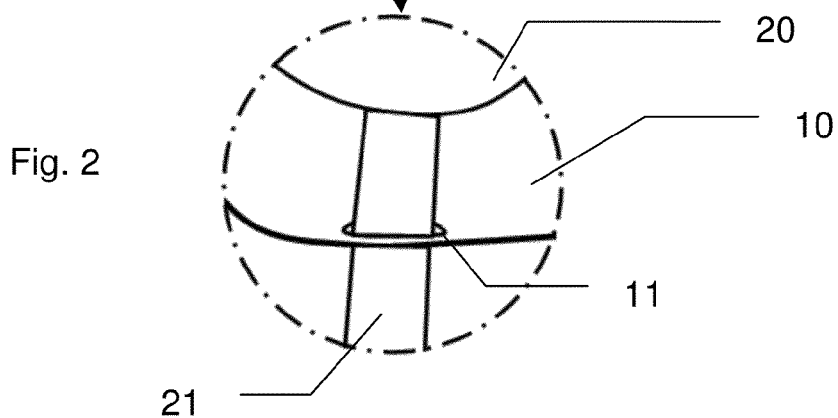
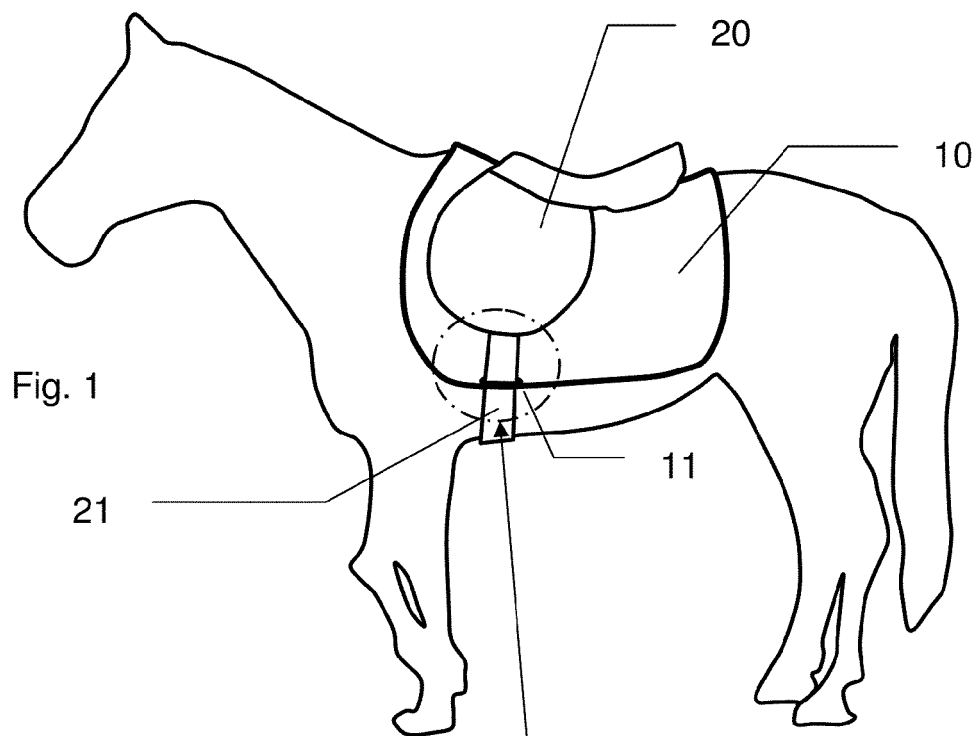
[0034] On comprendra que diverses modifications et/ou améliorations évidentes pour l'homme du métier peuvent être apportées aux différents modes de réalisation de l'invention décrits dans la présente description sans sortir du cadre de l'invention défini par les revendications annexées.

Revendications

1. Tapis de selle (10) agencé pour être placé entre le dos d'un animal et une selle (20) qui comprend une sangle ventrale (21) agencée pour attacher la selle (20) sur le dos de l'animal, le tapis de selle (10) comprenant des moyens de solidarisation agencés pour solidariser le tapis de selle (10) avec la selle (20), **caractérisé en ce que** les moyens de solidarisation comprennent au moins une fente (11) agencée pour faire passer la sangle ventrale (21) d'une face de contact du tapis avec la selle (20) vers une autre face de contact du tapis avec l'animal.
2. Tapis de selle (10) selon la revendication précédente, dans lequel ladite au moins une fente (11) est disposée en périphérie du tapis de selle (10).
3. Tapis de selle (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite au moins une fente (11) est agencée entre une zone de couverture du tapis de selle (10) et la périphérie du tapis de selle (10).
4. Tapis de selle (10) selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, dans lequel la dite au moins une

fente (11) comprend un bord qui comprend au moins une bande de matière cousue de part et d'autre de la fente (11) sur au moins une portion de la périphérie du tapis de selle (10).

5. Tapis de selle (10) selon la revendication précédente, dans lequel ladite au moins une bande de matière comprend un ruban (tel qu'un ruban gros-grain ou une tresse) cousu de part et d'autre de la fente (11).
6. Tapis de selle (10) selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, comprenant un ourlet périphérique, dans lequel la bande de matière est encapsulée dans l'ourlet périphérique.
7. Tapis de selle (10) selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, dans lequel ladite au moins une bande de matière présente une épaisseur inférieure à l'épaisseur du tapis de selle (10).
8. Tapis de selle (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite au moins une fente (11) est constituée par un oeillet formé par une bande de matière cousue sur elle-même.
9. Tapis de selle (10) selon la revendication précédente, dans lequel une partie de l'oeillet forme une partie de la périphérie du tapis de selle (10).
10. Tapis de selle (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant deux parties latérales agencées chacune pour recouvrir un flanc de l'animal, dans lequel les moyens de solidarisation comprennent une fente (11) agencée sur chaque partie latérale.





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 16 16 1948

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	US 7 219 486 B1 (CONFORTH MICHAEL [US]) 22 mai 2007 (2007-05-22) * le document en entier *	1-10	INV. B68C1/12
Y	GB 2 066 636 A (CROWN HENGE LTD) 15 juillet 1981 (1981-07-15) * le document en entier *	1-10	
A	DE 20 2005 012350 U1 (BUSSE SPORTARTIKEL GMBH & CO K [DE]) 20 octobre 2005 (2005-10-20) * abrégé * * alinéas [0015] - [0019] *	1	
A	DE 85 04 046 U1 (WALDHAUSEN GMBH & CO KG) 24 octobre 1985 (1985-10-24) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B68C A01K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		15 juillet 2016	Espeel, Els
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 16 1948

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-07-2016

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 7219486 B1	22-05-2007	AUCUN	
GB 2066636 A	15-07-1981	AUCUN	
DE 202005012350 U1	20-10-2005	AUCUN	
DE 8504046 U1	24-10-1985	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 7219486 B1 [0006]